



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 17 décembre 2004

Conseillers en exercice : 45

Votants : 41

Convocation du Conseil Municipal :
le 1^{er} décembre 2004

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 21 décembre 2004

**Opération de Renouveau Urbain - Gestion Urbaine de
Proximité - Quartier Clou Bouchet : Aménagement des pieds
d'immeubles et demande de cofinancements**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT

Secrétaire de séance : Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Michel PAILLEY donne pouvoir à M. Amaury BREUILLE.
M. Franck GIRAUD donne pouvoir à Mme Claudie LAROCHE.
Mme Christabelle CHOLLET donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.
M. Jean-Louis EPPLIN donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.

Excusés :

Conseillers :

Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, M. Stéphane TRONEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 décembre 2004

DELIBERATION D20040468

AMERU

**Opération de Renouveau Urbain - Gestion Urbaine de
Proximité - Quartier Clou Bouchet : Aménagement des pieds
d'immeubles et demande de cofinancements**

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

Le quartier du Clou Bouchet est inscrit dans l'opération de Renouveau Urbain et, à ce titre, bénéficie des actions de gestion urbaine de proximité.

La réalité du cadre de vie à laquelle sont confrontés les habitants est source de désagréments, qui militent pour la rénovation en profondeur de l'environnement quotidien. Néanmoins, cette réalité impose qu'une réponse palliative soit apportée.

C'est pourquoi les habitants se sont exprimés lors de précédents Conseils de Quartier, pour demander la réfection des accès et des devantes d'immeubles.

Une visite exhaustive sur place a permis de mettre en évidence l'état de dégradation d'un certain nombre d'entre eux : revêtements détériorés, pelouses boueuses.

Sans perdre de vue le contexte du projet de rénovation urbaine qui se met en place sur le quartier du Clou Bouchet et qui inscrit une dynamique sur les quinze prochaines années, ces interventions de proximité, mises en œuvre sur le court terme, vont apporter une réponse à brève échéance aux attentes de la population dans leur vie de tous les jours.

Il apparaît indispensable de faire en sorte que les habitants puissent bénéficier d'un traitement approprié de l'accès à leur domicile, même de manière sobre, ainsi que de l'entretien de l'environnement immédiat.

Le projet consiste en la réfection sommaire des pieds et accès d'immeubles situés Place Delambre, rues Bonnevey, Chasles, Flamarion, Champollion, Broglie, ainsi que la liaison entre le passage rue Chasles et le boulevard de l'Atlantique. Seront réalisés des travaux de piochage, de revêtement et de plantations d'accompagnement.

Les travaux seront commencés début 2005 et se poursuivront pendant l'année, en même temps que s'amorcera la mise en œuvre du projet de rénovation urbaine sur le Clou Bouchet.

L'ensemble de l'opération qui relève de la Gestion Urbaine de Proximité s'élève à 62 781 € HT et fera l'objet d'un cofinancement au titre des actions urgentes menées préalablement au dépôt du dossier ANRU.

Le plan de financement fait intervenir à part égale l'Etat, l'OPAC et la Ville de Niort, conformément à la convention de GUP signée en date du 01/03/2002.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver le projet pour un montant de 62 781 € HT,
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à solliciter auprès des services de l'Etat et de l'OPAC une participation sur cette opération à hauteur de 20 927 € chacun.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjoint au Maire

Gilles FRAPPIER

[Ordre du jour](#)